

GROUPE THEMATIQUE « ÉCONOMIE AGRICOLE ET RURALE »

Termes de Référence –Mai 2008

1- ENJEUX ET OBJECTIFS :

Dans le cadre de la restructuration des modalités de coordination des PTF, le groupe de travail « **Économie agricole et rurale** » succède à l'ancien groupe « Développement rural ». Ce changement de dénomination répond à un double souci de changement d'approche : (i) recentrer les problématiques abordées entre PTF vis-à-vis d'une approche « développement rural » trop vaste, afin de permettre un travail plus effectif ; (ii) mieux faire ressortir les enjeux économiques de l'agriculture et du monde rural sur lesquels le groupe devrait se concentrer.

Ce groupe doit aider le Mali à répondre à deux grands enjeux :

- 1- **Croissance agricole** : accélérer la croissance du secteur agricole et renforcer son impact sur la croissance économique nationale, reposant en particulier sur une meilleure prise en compte de l'approche par bassins économiques de production ;
- 2- **Approche sectorielle** : réamorcer ou renforcer le dialogue avec l'État malien : (i) au-delà des problématiques de la filière coton et de l'Office du Niger ; (ii) en adoptant une vision plus globale du secteur.

⇒ L'**objectif du groupe** « Économie agricole et rurale » est d'instaurer et de maintenir un dialogue régulier et approfondi entre les PTF et la partie malienne reposant sur une approche sectorielle abordant l'ensemble des problématiques du secteur.

CADRE DE REFERENCE ET D'ALIGNEMENT : Les réflexions et interventions du groupe de travail s'inscrivent dans les orientations fixées par le **CSCR**¹ et la **Loi d'Orientation Agricole (LOA)**. L'ensemble des PTF adopte : (i) le CSCR comme cadre global fixant les orientations politiques et stratégiques pour le secteur, tout en s'assurant également de sa cohérence avec le Programme de Développement Economique et Social du Président (PDES) ; (ii) la Loi d'Orientation Agricole (LOA) comme cadre d'opérationnalisation des orientations et d'alignement des futures interventions des différents PTF. Le groupe accompagne l'élaboration et la mise en œuvre du « **plan d'opération de la LOA** » du Ministère de l'Agriculture.

2- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT :

2.1- GROUPES DE TRAVAIL EXISTANTS ET A METTRE EN PLACE :

Suivant le schéma global de réorganisation des groupes thématiques PTF, la concertation dans le secteur « Économie agricole et rurale » s'organise à trois niveaux :

¹ CSCR : Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté

1- Le groupe principal, sectoriel / global « Économie agricole et rurale » :

- c'est un lieu d'information, d'échanges et de mise en cohérence des approches et des interventions ;
- c'est le niveau de dialogue avec le Conseil Supérieur de l'Agriculture (CSA) sur le secteur agricole, l'avancement de la mise en œuvre de la LOA ;
- le groupe est chargé de favoriser l'adoption d'une vision sectorielle tant par les différents PTF que par les partenaires maliens ;
- il élabore des notes de positions pour informer ou interpeller le Gouvernement ou le CSA sur des questions de politique agricole ou des sujets de préoccupations ;
- il maintient un dialogue régulier et global avec la profession agricole (CNOP² et APCAM³ en particulier).

⇒ Ce niveau est celui de la **SYNTHÈSE** et de l'**INTERPELLATION POLITIQUE**. Il se réunit *a minima* **deux fois par an** et, en tant que de besoin, pour solliciter les chefs d'agence en vue d'interpeller le Gouvernement sur un sujet sensible de l'actualité du secteur et des sous-secteurs.

2- Les groupes sous-sectoriels :

- **Les sous-groupes sectoriels existants sont maintenus** : coton et Office du Niger ; ces deux sous-groupes seront peut-être prochainement appelés à évoluer dans leurs modes de fonctionnement en fonction des évolutions dans les domaines qu'ils couvrent (privatisation de la CMDT et création de l'interprofession dans le secteur coton par exemple) ;
- **Le renforcement du sous-groupe Sécurité alimentaire**, très fonctionnel sur les aspects conjoncturels et gestion des crises, mais souhaitant développer des réflexions sur les aspects structurels de prévention et d'atténuation des crises.
- **La mise en place de quelques nouveaux sous-groupes [propositions à confirmer] :**
 - ⇒ **LOA** autour de l'harmonisation des documents de politique agricole et de l'opérationnalisation de la LOA. Le fonctionnement de ce groupe pourra alterner des concertations propres aux PTF et des concertations tripartites avec l'État et la profession agricole autour de grandes thématiques liées à la LOA.
 - ⇒ **Élevage et santé animale** : compte tenu de l'importance du secteur dans l'économie nationale et de la nécessité de mieux l'intégrer à une approche sectorielle de l'agriculture malienne, il est proposé de créer un sous-groupe « Élevage et santé animale ». Outre le développement des filières de produits de l'élevage, ce sous-groupe devra travailler sur les questions clés de santé animale, en regard notamment des risques de santé publique liés aux épizooties.
 - ⇒ **Autres sous-groupes possibles** : Financement agricole ; foncier ; développement des filières / agro-industries.

⇒ Ce niveau est celui de la **CONCERTATION** et de l'**INTERFACE PTF avec l'État et la Profession Agricole**. Il se réunit *a minima* **une fois par trimestre** et dès que l'actualité l'exige ou lors de travaux nécessitant un suivi régulier (ex. : suivi de l'élaboration du contrat plan de l'Office du Niger, rencontres mensuelles des PTF du PRMC, etc.).

² CNOP : Coordination Nationale des Organisations Paysannes

³ APCAM : Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture

3- Des groupes ad hoc mixtes :

- Il s'agit avant tout de commissions de travail **mises en place à l'initiative de la partie nationale** pour traiter de questions ou problématiques très spécifiques de la LOA : financement agricole, foncier, équipements/intrants, formation, etc.
- Compte tenu de leurs engagements à appuyer la mise en œuvre de la LOA, les PTF s'associent à ces travaux ;
- Ils organisent leur participation suivant leurs centres d'intérêt respectifs pour suivre les discussions et faire part des visions des PTF ;
- Les PTF participants rendent compte des réflexions aux autres PTF dans le cadre du groupe sous-sectoriel LOA.

⇒ Ce niveau est celui des **GROUPES DE TRAVAIL** et des **COMMISSIONS MIXTES**. Ces groupes sont mis en place de façon temporaire pour conduire ponctuellement des activités de réflexion et d'élaboration de position sur des questions précises. Ils se réunissent à leur gré de manière à délivrer dans les meilleurs délais les produits attendus. Ils n'ont pas vocation à perdurer.

2.2- INTERLOCUTEURS MALIENS :

Gouvernement : De manière générale et dans la mesure du possible, le groupe « Économie Agricole et Rurale » maintient un dialogue régulier avec trois ministères sectoriels (Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Élevage et de la Pêche, Ministère de l'Environnement) et le Commissariat à la Sécurité Alimentaire.

Conseil Supérieur de l'Agriculture : En cohérence avec l'alignement proposé sur la LOA, le cadre naturel de concertation avec les partenaires maliens est le CSA mis en place par le gouvernement pour orienter et suivre la mise en œuvre de la LOA. Le CSA est clairement défini comme « l'organe de concertation sur les politiques nationales de développement agricole et péri-agricole ». Il regroupe des représentants de l'administration, de la profession agricole, du secteur privé et des collectivités territoriales. Sa large configuration nécessitera néanmoins la mise en place de groupes de travail plus restreints afin d'être fonctionnels.

Société civile : s'agissant de la participation de la société civile à ce dialogue, il faut dans le cas du secteur agricole s'assurer d'une participation active des producteurs et de leurs organisations.

- ⇒ Le groupe devra veiller à **réserver une place aux producteurs** mais également à aider à leur **préparation effective en amont** des différentes rencontres pour éviter toute participation factice ;
- ⇒ Deux organisations paraissent essentielles pour entretenir un dialogue régulier et sectorielle avec la profession agricole : l'APCAM en tant que représentation des producteurs individuels et la CNOP, en tant que plateforme d'échanges entre organisations professionnelles (de filières notamment).
- ⇒ La participation des ONG intervenant dans le secteur agricole pourrait s'envisager dans des discussions tripartites État / Profession Agricole / PTF, au moins à titre d'observateur et dans la mesure où elle n'occulte pas la participation des représentants des producteurs.

Collectivités territoriales : en cohérence avec une volonté de développer des approches de développement économique régionalisé autour de bassins de production, le groupe cherchera également à dialoguer avec les collectivités territoriales, tant au niveau national (HCCT⁴ et AMM⁵) qu'au niveau local avec les assemblées régionales.

Autres secteurs et groupes thématiques : une des principales difficultés de la concertation et du dialogue dans le secteur est liée au caractère multidimensionnel du développement agricole et rural, et de la fragmentation des différentes problématiques. Le groupe « Économie agricole et rurale » maintiendra des liens avec d'autres groupes sectoriels, notamment « secteur privé et micro-finance », « Environnement » et « Décentralisation et réforme de l'État ».

2.3- FONCTIONNEMENT – CHEF DE FILE ET RESPONSABLES DE SOUS-GROUPES :

Chef de file : il doit disposer d'une solide connaissance du secteur reposant sur des interventions de terrain et un historique de dialogue sur la politique agricole avec le Gouvernement. Sa légitimité à conduire et animer le groupe, ainsi qu'à faciliter l'interface entre Gouvernement et PTF, doit être reconnu par l'ensemble des parties prenantes. La durée du mandat du chef de file coïncide avec la durée du CSCRP.

A titre transitoire, dans l'attente de la mise en place effective du groupe « Économie Agricole et Rurale », il a été retenu que la FAO assure pour la durée du présent CSLP (donc jusqu'en 2011) la coordination générale du groupe « Économie Agricole et Rurale », avec l'appui du PAM et de la Banque Mondiale, en tant que secrétaires du groupe. **[proposition à confirmer]**

Rôle et attribution du chef de file :

- ⇒ Servir d'interface dans le dialogue avec le Gouvernement, lorsque celui-ci souhaite s'adresser aux PTF du secteur, et de porte-parole du groupe « Économie Agricole et Rurale » pour adresser des messages aux Ministères techniques du secteur, ou à plus haut niveau via les Chefs d'Agences ;
- ⇒ Préparer, en concertation avec les membres du groupe, des documents de proposition ou d'interpellation du Gouvernement sur des questions clés ;
- ⇒ Appuyer la mise en place d'une stratégie efficace de communication interne et externe, notamment en :
 - Organisant l'échange d'information entre PTF, reposant sur une bonne connaissance des stratégies et interventions des différentes agences, ainsi que sur une volonté affirmée de partage de l'information de la part des différents membres ;
 - Facilitant la circulation de l'information depuis les différentes institutions maliennes vers les PTF et réciproquement ;
- ⇒ Coordonner les interventions des différents PTF dans le secteur et favoriser leur harmonisation et leur alignement en regard des stratégies sectorielles et sous-sectorielles du Gouvernement ;
- ⇒ Centraliser l'information sur les projets / programmes des PTF membres en cours d'exécution en préparation ;

⁴ HCCT : Haut Conseil des Collectivités Territoriales

⁵ AMM : Association des Maires du Mali

- ⇒ Contribuer activement, tant du côté du Gouvernement que du côté des PTF, à l'adoption d'une vision globale du secteur agricole, tant du point de vue des filières à soutenir que du point de vue des problématiques à traiter, pour la mise en place à moyen terme d'une véritable approche sectorielle ;
- ⇒ Contribuer à l'instauration d'un dialogue régulier avec les organisations professionnelles agricoles sur les questions de politique agricole, de mise en œuvre de la LOA, de promotion des filières et de professionnalisation des producteurs ; ainsi qu'avec les collectivités territoriales s'agissant des stratégies de développement économique régionale et de promotion de bassins de production ;
- ⇒ Agir comme ressource dans les exercices conjoints généraux telles que les missions de revue des appuis budgétaires et les revues du CSCRP sur les aspects relatifs au développement agricole ; solliciter les contributions et les réactions des PTF du groupe en amont et en aval de ces exercices afin de s'assurer d'une représentation active du secteur agricole.
- ⇒ Assurer la liaison entre le groupe principal « Économie Agricole et Rurale » et ses sous-groupes thématiques : circulation de l'information, échanges entre sous-groupes, prise en compte et diffusion des travaux des sous-groupes, remonter d'information vers les chefs d'agence et mise en place de démarche d'interpellation auprès du Gouvernement.
- ⇒ Informer régulièrement le Pool technique des PTF, chargé de faciliter la coordination générale inter-agences et inter-secteurs, des activités et résultats du groupe principal et des sous-groupes thématiques ; l'associer en tant que de besoin aux travaux.

Responsables des sous-groupes thématiques :

Sous-groupes thématiques	Responsables
Coton	Agence française de développement
Office du Niger	Ambassade des Pays-Bas
Sécurité alimentaire	PAM pour la composante conjoncturelle ; FAO pour la composante structurelle.
Loi d'orientation agricole	AfD ou Banque mondiale [proposition à confirmer]
Élevage et santé animale	Ambassade de Belgique [proposition à confirmer]
Foncier	?
Financement agricole	?

Rôle des responsables de sous-groupes thématiques :

Les responsables de sous-groupes thématiques doivent animer leur sous-groupe en :

- ⇒ assurant la circulation de l'information par la diffusion large des documents existants et des rapports d'étude produits
- ⇒ organisant des réunions régulières internes en vue de préparer des prises de position et externes avec les interlocuteurs maliens ou avec d'autres groupes et sous-groupes thématiques ;
- ⇒ assurant le secrétariat du sous-groupe : convocation de réunions, rédaction des comptes-rendus, etc.
- ⇒ préparant des notes de position et d'interpellation des Chefs d'Agences ;
- ⇒ assurant l'interface avec le chef de file du groupe « Économie Agricole et Rurale » et la coordination avec les autres sous-groupes thématiques ;

⇒ établissant les passerelles de collaboration avec d'autres groupes sectoriels, hors secteur agricole : secteur privé / micro-finance ; environnement ; décentralisation et réforme de l'État.

Principaux interlocuteurs des sous-groupes thématiques :

- **Coton** : Mission de restructuration du secteur coton (MRSC) ; Union nationale des coopératives de producteurs de coton.
- **Office du Niger** : Direction générale de l'Office du Niger ; Comité de suivi du contrat plan.
- **Sécurité alimentaire** : Commissariat à la sécurité alimentaire ; Ministère de l'agriculture ; Ministère de l'élevage.
- **Loi d'Orientation agricole** : Secrétariat permanent du Comité exécutif du Conseil supérieur de l'agriculture ; Conseil supérieur de l'agriculture ; CNOP et APCAM.
- **Élevage et santé animale** : Ministère de l'élevage et de la pêche ; FEBEVIM ?

3- COMPOSITION DU GROUPE ET DES SOUS-GROUPES :

Le groupe « Économie agricole et rurale » se compose des PTF actifs suivants :

[à confirmer / compléter et intitulé exact à préciser] :

- ACDI - Agence canadienne pour le développement international
- AfD - Agence française de développement
- BAD - Banque africaine de développement
- Ambassade de Belgique
- Banque mondiale
- Ambassade du Danemark
- FAO - Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO)
- KfW - Coopération financière allemande
- MCC - Millenium Challenge Corporation
- PAM - Programme alimentaire mondial
- Ambassade des Pays-Bas
- DDC – Direction du développement et de la coopération Suisse

Ont marqué leur intérêt à participer à certaines activités du groupe en tant que « partenaires silencieux » :

- DCE - Délégation de la Commission Européenne
- GTZ - Coopération technique allemande
- PNUD - Programme des nations unies pour le développement
- Ambassade de Suède
- USAID - Agence des États-Unis pour le développement international
- ONUDI - Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
- FIDA - Fonds international de développement agricole

[à confirmer / compléter et intitulé exact à préciser]

4- PLAN D'ACTION ET RESULTATS ATTENDUS POUR 2008 :

- Construire un consensus entre PTF du groupe « Économie Agricole et Rurale » autour de la stratégie proposée :
 - ⇒ Co-signature des termes de référence comme charte de collaboration et engagement de chacune des agences.
- Définir les thèmes et problématiques de la LOA nécessitant des analyses et réflexions approfondies de façon urgente :
 - ⇒ Mise en place de **nouveaux sous-groupes thématiques**.
- Instaurer un dialogue régulier et approfondi avec le Gouvernement et les organisations professionnelles sur la LOA et sa mise en œuvre :
 - ⇒ **Plan d'opérationnalisation de la LOA partagé** entre la partie malienne et les PTF.
- Recenser les différentes interventions des PTF dans le secteur agricole :
 - ⇒ **Cartographie des projets et programmes** des PTF suivant filières ciblées, problématiques d'intervention et localisation.
- Appuyer le Gouvernement et les organisations professionnelles dans la mise en place d'une démarche sectorielle :
 - ⇒ Ébauche de **programme d'investissement sectoriel** pluri-annuel.

[à confirmer et compléter]